

Renseignements : 02 31 81 01 69 ou 06 08 46 06 33

**BULLETIN D'ENGAGEMENT A RETOURNER AVANT LE  
JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 à :**

DUMONT Jean-Jacques  
2 Clos des pommiers  
14640 VILLERS SUR MER

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / .....  
Club : ..... Sexe :  F  M  
N° de licence (UFOLEP) : .....  
Catégorie UFOLEP : .....  
Adresse :  
.....  
.....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Téléphone **OBLIGATOIRE** : .....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

Fait à ..... le.....

Signature :

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e)..... autorise mon fils/ ma fille  
..... à participer à la Ronde du marais, celui-ci / celle-ci étant  
placé(e) sous mon entière responsabilité.

Date et signature :

**REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE L'AJV**

Course organisée au profit du Téléthon. L'intégralité de la recette sera reversée  
à l'AFM-Téléthon par l'association organisatrice.

**DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022**

**VILLERS SUR MER**

**COURSE VTT**



**Manche du Championnat  
départemental UFOLEP**

**RONDE DU MARAIS**



## PROGRAMME :

12h30 : Accueil des compétiteurs, **au marais de Villers sur mer**, parking du Paléospace

14h00 : Départ de la course pour toutes les catégories

16h30 : Remise des récompenses

## CATEGORIES ET DISTANCES (CIRCUIT 4KM700) :

1 tour	P	Poussins/nes
2 tours	B	Benjamins/nes
3 tours	M	Minimes
4 tours	C	Cadettes
5 tours	C	Cadets
6 tours	J	Juniors
7 tours	S	Séniors A et B
7 tours	VA	Vétérans A
6 tours	VB	Vétérans B
6 tours	VC	Vétérans C
6 tours	F	Féminines
6 tours	T	Tandems
8 tours	VAE	VTT à assistance électrique

La distance sera adaptée en fonction des conditions météorologiques.

## TARIFS DES ENGAGEMENTS :

Autres fédé, et non licenciés	Licenciés UFOLEP	Catégories
9.50 €	8.00 €	J, S, V, F, VAE
6.00 €	5.00 €	C, M, B, P
14.00 €	12.00 €	Tandem
9.50 €	8.00 €	Féminine



## EXTRAIT DU REGLEMENT :

Article 1 : Les dossiers d'engagement incomplets ou non signés ne seront pas enregistrés.

Article 2 : Chaque engagement est définitif. L'engagement comprend l'adhésion pour la journée à l'AJV.

Article 3 : Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans non licenciés.

Article 4 : Un certificat médical de moins d'un an précisant l'aptitude à la pratique du VTT en compétition est obligatoire pour la course pour les non licenciés.

Article 5 : Le port du casque homologué, des gants et des lunettes est obligatoire.

Article 6 : Inscription sur place possible. Cependant en raison de crise sanitaire il est fortement recommandé de s'inscrire par avance. Le chèque de règlement ne sera encaissé uniquement qu'en cas de participation à la course.

Article 7 : Sur toute l'étendue du circuit, les participants devront se conformer au code de la route. En cas d'infraction, le contrevenant sera tenu comme seul responsable des accidents dont il pourrait être auteur ou victime.

Article 8 : Les concurrents ne se conformant pas au présent règlement se verraient interdire de prendre le départ ou pourraient être déclassés.

Article 9 : Le règlement appliqué sera celui en vigueur à l'Ufolep à la date de la course.

ATTENTION : Les plaques de cintres seront mises à disposition. Toute plaque volontairement détériorée sera facturée 9 €.

## REGLEMENT SANITAIRE :

Les règles de distanciation ainsi que les règles d'hygiène devront être respectées :  
Pour retirer sa plaque de cintre, chaque concurrent devra être porteur du masque de protection et respecter un mètre de distance dans la file d'attente. **Il lui sera demandé de présenter soit un passe-sanitaire attestant d'une vaccination complète ; soit une attestation de rétablissement de la Covid 19 ou soit un test PCR de moins de 72 heures.** Aussitôt la ligne d'arrivée franchi, le concurrent devra se couvrir de son masque et ne pas stationner à proximité de la ligne d'arrivée afin d'éviter tout rassemblement. Un plan de circulation sera mis en place pour éviter les croisements au moment du retrait des plaques de cintre. Les participants devront se passer de cracher et éternuer dans son coude si besoin. Les consignes seront adaptées aux conditions en vigueur à la date de la manifestation.